



saisie mobilière : comment arreter la procédure ?

Par **loiseableu26**, le **19/10/2011** à **20:35**

bonsoir, suite à mon divorce il y a 6 ans, mon ex-mari a réintégré l'appartement dont il est propriétaire et qu'il louait à un tiers, et mes enfants et moi, avons du rester dans l'appartement que nous avions loué lorsque nous étions mariés, et dont le loyer est très élevé "890euros", à l'époque, je ne percevais que 700 euros, pension alimentaire comprise ; j'ai malgré tous mes efforts cumulé pas mal de retard de loyer ; entre temps, les choses se sont réglées tant bien que mal, et depuis quelques mois, après des soucis de travail, et n'ayant pas eu de salaire ni d'allocation de chômage pendant plusieurs mois, j'ai repris un retard de 3000 euros, je viens de retrouver du travail, et je comptais rattraper mon retard , à mon rythme, dès la fin du mois, mais voilà que je reçois un avis avant saisie. j'ai tout de suite appelé le cabinet d'huissiers afin de trouver un arrangement, je leur ai proposé de verser tous les mois 100euros en plus du loyer, ils ont catégoriquement refusé. je ne sait plus quoi faire. je dois préciser que depuis mon divorce j'ai multiplié les démarches auprès d'assistantes sociales, d'adjoints aux maire, de dossiers : mairie, opac, sial, sacvel, etc.... il semblerait que nous soyons prioritaires, mais on ne nous a proposé aucun appartement, nous survivons depuis six ans et personne ne fait rien !!

Par **Christophe MORHAN**, le **19/10/2011** à **21:07**

Votre bail est notarié?